

## VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

#### RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le 27 novembre 2019, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 21 novembre 2019.

##### Membres présents :

M. BARNIER, maire,  
M. BOUTHEON, Mme ROVERA, M. FARA, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, Mme JACQUEMONT, adjoints,  
M. GAWEL, M. OLIVIER, M. PINEL, Mme DAVID, M. GEYSSANT,  
Mme BAURE, Mme BASTIDE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT,  
Mme RETIF, M. AKCAYIR, M. BOURGIN, Mme DI DOMENICO, M. MELOUX,  
M. VACHER, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, Mme JUST, Mme ROURE  
conseillers municipaux.

##### Membres absents ayant donné pouvoir :

M. COLLARD à Mme BONJOUR  
Mme BRUYERE à Mme CHAMPAGNAT  
Mme MEUNIER à Mme JACQUEMONT  
Mme ALVES DE OLIVEIRA à M. BOUTHEON  
Mme MESSAOUDI à M. BARNIER  
M. MAISONNIAL à M. FARA

##### Membre absent:

M. BAGELLI

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : V. VACHER

---

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 31 octobre 2019 (majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 3 votes Contre liste « Réussir ensemble le Chambon » - 1 abstention liste "Le Chambon gagnant").

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

#### **1 – Travaux de désamiantage et déconstruction de la friche du Bon Pasteur – Attribution du marché – Modification de la délibération du 31 octobre 2019**

Lors de sa séance du 31 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché portant sur les travaux de désamiantage et de déconstruction de la friche du Bon Pasteur avec l'Entreprise MALIA TP pour un montant de 234 528,45 € HT.

A la suite d'une erreur matérielle dans la rédaction de cette délibération, le conseil municipal modifie le montant du marché de travaux qui s'établit à 197 826,45 € HT. (majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 1 vote Contre liste "Réussir ensemble le Chambon" – 2 abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon" – 1 abstention liste "Le Chambon gagnant")

## **2 – 1 avenue Charles de Gaulle – Acquisition d'un tènement immobilier**

Le tènement immobilier situé 1 avenue Charles de Gaulle au Chambon-Feugerolles, qui abritait les services de l'ancienne gare, a été mis en vente par son propriétaire, la SCI MACIEL ALVES.

Considérant le caractère emblématique de ce tènement situé dans un secteur stratégique, au regard de son potentiel et face à cette opportunité de mise en vente, le conseil municipal approuve son acquisition moyennant le prix de 145 000 €. (unanimité – 1 abstention majorité municipale – 3 abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon" – 1 abstention liste "Le Chambon gagnant")

## **3 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

Afin de tenir compte des mouvements de personnel (mutations – départs/arrivées – retraites, nominations ...), le conseil municipal modifie le tableau des effectifs de la manière suivante :

### **AGENTS TITULAIRES**

- à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1
Gardien Brigadier de Police Municipale	1	

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
Technicien		1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint administratif	1	

### **AGENTS CONTRACTUELS**

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
Rédacteur		1

(unanimité)

#### **4 – Entretien des véhicules de service de Saint-Etienne Métropole – Convention avec la Ville du Chambon-Feugerolles**

Dans le cadre des transferts de compétences à Saint-Etienne métropole, le conseil municipal a approuvé, par délibération en date du 23 novembre 2016, une convention avec Saint-Etienne Métropole ayant pour objet de confier à la ville du Chambon-Feugerolles l'entretien des véhicules utilisés par les agents métropolitains du pôle de proximité Ondaine.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2019, le conseil municipal décide de la renouveler sur les mêmes bases actualisées et de conserver le fonctionnement mis en place précédemment. Monsieur le Maire est autorisé à la signer. (majorité – 28 votes Pour majorité municipale– 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon" – 1 abstention liste "Le Chambon gagnant")

#### **5 – Rapport sur les orientations générales du projet de budget primitif 2020**

Monsieur FARA présente les orientations principales retenues pour l'élaboration du budget primitif de l'année 2020.

Après avoir rappelé le contexte économique et financier national, il présente les orientations proposées dans le cadre de l'élaboration du budget 2020.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, une hypothèse de hausse de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat est retenue essentiellement en prévision d'une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine. Le budget 2020 sera par ailleurs construit sur la base d'une constance des taux de fiscalité locale. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, il est proposé une évolution modérée et contenue des dépenses de gestion courante et des charges de personnel. La ville maintiendra les concours financiers apportés aux associations chambonnaises et au Centre Communal d'Action Sociale. Une nouvelle diminution des charges financières sera également proposée.

Les principaux projets d'investissement envisagés en 2020 s'intègrent dans le plan pluriannuel d'investissement et porteront sur l'entretien et la modernisation du patrimoine scolaire avec la poursuite de la réalisation du projet design de rénovation des sanitaires et de la cour de l'école maternelle Jean-Jaurès, la poursuite des travaux de requalification du quartier de la Romière (site "Bon Pasteur" et aménagement du Parc du Bouchet), de l'aménagement de l'écoquartier des Molières. Des études seront lancées pour le démantèlement du pont de la Bargette. L'extension et la maintenance du parc de caméras de vidéo protection seront poursuivies. Enfin, la ville engagera différents travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments municipaux.

Monsieur FARA présente enfin les éléments de synthèse sur la dette ainsi qu'un état sur la structure des effectifs municipaux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires préalables au budget primitif 2020. (unanimité)

#### **6 – Convention d'objectifs et de financement avec le Centre Social Cré'actifs**

Par délibération en date du 27 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé une convention d'objectifs et de financement définissant les missions et les engagements du Centre social "Cré'actifs", de la ville du Chambon-Feugerolles, de la Caisse d'Allocations Familiales et du département de la Loire.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2019, le conseil municipal décide de conclure une nouvelle convention pour la période 2020/2023. Monsieur le Maire est autorisé à la signer. (unanimité)

### **7 – Subventions exceptionnelles allouées aux associations**

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 840 € à l'Association "Les Fous du volant" pour la participation de 4 équipes au Critérium National de Badminton qui s'est déroulé à Hondschoote (Nord) du 7 au 10 juin 2019,
- 510 € au Club de gymnastique "la Liberté" pour la participation de douze gymnastes à la Finale Nationale Jeunes qui s'est déroulée à Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône) du 15 au 16 juin 2019,
- 2 200 € à l'Athlétique Club de l'Ondaine. Cette subvention est répartie de la manière suivante:
  - 600 € à titre de participation aux frais d'organisation du cross des écoles qui s'est déroulé les 16 et 17 mai 2019,
  - 1 600 € à titre de participation aux frais d'organisation de la course pédestre « la voie verte de l'Ondaine » qui s'est déroulée le 14 juillet 2019,
- 400 € à l'Association Culturelle Polonaise à titre de participation aux frais d'organisation de son 80<sup>ème</sup> anniversaire qui s'est déroulé les 5 et 6 octobre 2019,
- 250 € à l'Association pour la sauvegarde et la protection de la vallée de Cotatay pour lui permettre de poursuivre l'entretien et le nettoyage de la vallée de Cotatay,
- 400 € à l'Association "Sport Pétanque Chambon/Romière" à titre de participation aux frais d'organisation de son 50<sup>ème</sup> anniversaire qui s'est déroulé les 27 et 28 septembre 2019,
- 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à titre de participation aux cotisations souscrites pour couvrir les risques particuliers afférents aux missions exercées,
- 200 € à Unieux Firminy Ondaine Rugby pour l'organisation de séances d'entraînement les mercredis après-midi destinées aux enfants de la Vallée de l'Ondaine,
- 700 € à la Boule Boërs à titre de participation aux frais d'organisation du concours de boules indoor de la Municipalité qui s'est déroulé les 2 et 3 novembre 2019.  
(unanimité)

### **8 – Subventions exceptionnelles allouées aux établissements scolaires – Année scolaire 2019/2020**

Le conseil municipal fixe comme suit les montants des aides apportées aux établissements scolaires au cours de l'année scolaire 2019/2020 pour le financement des classes transplantées, sorties, voyages et projets d'écoles :

1 <sup>er</sup> degré – Maternelles et élémentaires (publiques et privées)	
Classes transplantées	<p>La subvention municipale est fixée sur la base d'un forfait par élève dont le montant varie en fonction du reste à charge pour les familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 € par élève pour un reste à charge inférieur à 35 €,</li> <li>- 45 € par élève pour un reste à charge supérieur à 35 €.</li> </ul> <p>Compte tenu des effectifs déclarés en début d'année scolaire et des projets présentés, le montant maximum des subventions allouées pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 835 € pour l'école élémentaire Jaurès-Rousseau,</li> <li>- 4 545 € pour l'école élémentaire Jules Ferry,</li> <li>- 4 095 € pour l'école élémentaire Louis Pasteur.</li> </ul> <p>Les subventions seront versées sur présentation de la facture, accompagnée du nombre de participants, du coût du séjour ainsi que de la liste des participants.</p>
Classes PAC (projets écoles)	<p>La subvention municipale est allouée suivant le coût prévisionnel du projet établi en partenariat avec les services de l'Education Nationale, le Réseau d'Education Prioritaire et le Collège Massenet-Fourneyron.</p> <p>Pour l'année scolaire 2019/2020, une subvention d'un montant de 1 000 € maximum sera versée à l'école maternelle Victor Hugo pour la mise en œuvre du projet sport et citoyenneté.</p> <p>Une subvention d'un montant maximum de 4 000 € sera versée au collège Massenet-Fourneyron pour la réalisation des projets des différentes écoles de la ville définis avec le Réseau d'Education Prioritaire.</p> <p>Les subventions seront versées sur présentation de la facture accompagnée du nom ou du numéro de la fiche projet.</p>
Voyages / sorties	<p>La subvention municipale est fixée sur la base d'un forfait par classe d'un montant de 120 €.</p> <p>Compte tenu des effectifs déclarés en début d'année scolaire et des projets présentés par les écoles, le montant maximum des subventions allouées pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 720€ pour l'école maternelle Jean Jaurès,</li> <li>- 1 800 € pour l'école élémentaire Jean Jaurès,</li> <li>- 360 € pour l'école maternelle Victor Hugo,</li> <li>- 960 € pour l'école élémentaire Victor Hugo,</li> <li>- 480€ pour l'école maternelle Louis Pasteur,</li> <li>- 960 € pour l'école élémentaire Louis Pasteur,</li> <li>- 480 € pour le groupe scolaire élémentaire et maternelle Lamartine,</li> <li>- 600 € pour l'école maternelle Ferry-Pauzière,</li> <li>- 1 800 € pour l'école élémentaire Ferry-Pauzière,</li> <li>- 1 200 € pour le groupe scolaire maternelle et élémentaire Saint-Joseph.</li> </ul> <p>Les subventions seront versées sur présentation de la facture accompagnée du nom de l'enseignant, du niveau de la classe et de la liste des participants.</p>

<p>Aide à la programmation en école et sorties culturelles</p>	<p>La subvention municipale est fixée sur la base d'un forfait par élève d'un montant de 2€.</p> <p>Compte tenu des effectifs déclarés en début d'année scolaire et des projets présentés par les écoles, le montant maximum des subventions allouées pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 298€ pour l'école maternelle Jean Jaurès,</li> <li>- 512 € pour l'école élémentaire Jean Jaurès,</li> <li>- 172 € pour l'école maternelle Victor Hugo,</li> <li>- 260 € pour l'école élémentaire Victor Hugo,</li> <li>- 190€ pour l'école maternelle Louis Pasteur,</li> <li>- 276 € pour l'école élémentaire Louis Pasteur,</li> <li>- 182 € pour le groupe scolaire élémentaire et maternelle Lamartine,</li> <li>- 286 € pour l'école maternelle Ferry-Pauzière,</li> <li>- 526 € pour l'école élémentaire Ferry-Pauzière,</li> <li>- 266 € pour le groupe scolaire maternelle et élémentaire Saint-Joseph.</li> </ul> <p>Les subventions seront versées sur présentation de la facture, accompagnée du nombre et de la liste des participants.</p>
<p>2<sup>ème</sup> degré – Collèges et Lycées (publics et privés)</p>	
<p>Séjours à l'étranger</p>	<p>La subvention municipale est fixée sur la base d'un forfait par élève chambonnaire d'un montant 30,49 €.</p> <p>Le montant maximum des subventions allouées pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 830 € pour le collège et lycée Saint-Joseph,</li> <li>- 1 830 € pour le collège Massenet-Fourneyron,</li> <li>- 1 524€ pour le lycée Adrien Testud.</li> </ul> <p>Les subventions seront versées sur présentation de la facture, accompagnée du nombre et de la liste des participants ainsi que du coût du séjour.</p>

(unanimité)

## **9 – Projet éducatif local – Contrat Enfance Jeunesse – Renouvellement pour la période 2019/2022**

Afin de soutenir la mise en place du Projet Educatif Local, un Contrat Enfance Jeunesse a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2015-2022. Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2018 et son évaluation partenariale a permis de définir de nouvelles orientations. Les actions maintenues dans ce nouveau contrat sont les crèches, le jardin d'enfants, le relais assistants maternels, le centre de loisirs 3-11 ans, l'espace jeunesse, la ludothèque, les formations BAFA/BAFD, le pass'loisirs, l'accueil jeunes et la coordination enfance-jeunesse auxquelles s'ajoute la création d'un lieu d'accueil "enfants-parents".

Le conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2019-2022 et autorise monsieur le Maire à la signer.

(unanimité)

## **10 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2018**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2018.

## **11 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2018**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018.

### **Question posée par les élus de la liste « Réussir ensemble le Chambon »**

#### **- Le 21 septembre a eu lieu, en Mairie, une réunion d'information concernant le projet de mise en place d'une maison de santé. Devant l'urgence des besoins, merci de nous indiquer les suites données pour que ce projet aboutisse maintenant rapidement**

En préalable, monsieur le maire précise que la pénurie de médecins généralistes, à laquelle la ville du Chambon-Feugerolles est confrontée comme de très nombreuses communes en France, constitue un enjeu public national qui nécessite des réponses de la part de l'Etat. Néanmoins, et bien que la santé ne soit pas du ressort des communes, la ville œuvre pour tenter d'améliorer l'offre de soins sur le territoire communal. Ainsi, différentes actions ont déjà été mises en œuvre par la ville comme l'accompagnement à l'installation d'un médecin sur la commune, le déplacement des locaux de la bibliothèque municipale pour permettre l'accueil d'un médecin supplémentaire au Centre de soins. La ville a également octroyé une garantie d'emprunt pour permettre au Centre de soins la réalisation des travaux d'aménagement d'un local médical.

Monsieur le maire poursuit et indique que l'urgence, à ce jour, est d'obtenir un repositionnement de la ville en zone d'intervention prioritaire afin de rendre le territoire communal éligible à l'ensemble des aides de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et faciliter ainsi l'installation de nouveaux médecins. Une rencontre avec la Directrice de la délégation départementale de l'ARS est programmée en vue d'obtenir cette évolution de zonage.

La ville a également identifié d'autres leviers d'action comme l'installation de médecins français formés à l'étranger. Un travail conjoint, mené avec une association d'étudiants francophones en médecine et formés en Roumaine, a ainsi pu être engagé pour permettre la venue de nouveaux praticiens.

Monsieur maire ajoute qu'une concertation avec les professionnels de santé est nécessaire pour étudier précisément les mesures d'accompagnement que la ville pourrait mettre en œuvre afin de renforcer les équipes de médecins.

S'agissant du projet d'initiative privée évoquée dans la question de monsieur DUCHER, monsieur le Maire précise qu'en l'état, il ne s'agit que d'une proposition immobilière dépourvue de projet de santé. Or, seul un projet de santé élaboré par des professionnels permettrait de bénéficier de l'ensemble des financements publics. L'urgence n'est donc pas d'identifier des locaux car il y en a dans la ville, mais de trouver des médecins porteurs d'un projet adapté au besoin de notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.